



Agrément NFS



CONDITION PREALABLE

Pour obtenir l'agrément NFS, le club doit s'engager à répondre aux conditions de la charte qualité FFN natation santé.

PROCÉDURE À SUIVRE

Le club porte sa candidature auprès de la ligue régionale en complétant le formulaire d'agrément activité Nagez Forme Santé.

Préalablement la signature, la Ligue vérifie que l'éducateur signataire est licencié et détenteur de la formation complémentaire Nagez Forme Santé.

RÉPONSE DE LA LIGUE REGIONALE DE NATATION

La ligue régionale de natation s'engage à donner une réponse dans le mois qui suit la réception du formulaire d'agrément.

L'acceptation de la candidature est communiquée au club et à la FFN par envoi du formulaire signé de la Ligue. Une copie est également envoyée au responsable NFS de la Ligue.

VALIDATION DE L'AGREMENT

La ligue régionale de natation acte cet agrément sur le logiciel fédéral qui génère le pictogramme spécifique à l'activité "Nagez Forme Santé" sur la fiche du club.

En cas de rejet de la candidature, la ligue régionale de natation s'engage à motiver par écrit les raisons de ce refus auprès du club.

REMISE EN CAUSE DE L'AGREMENT

L'agrément est remis en cause dès lors que l'activité n'est plus encadrée par un éducateur diplômé et formé Nagez Forme Santé.

RENOUVELLEMENT

L'agrément Nagez Forme Santé est délivré pour l'année administrative en cours, il est renouvelé chaque année sous réserves :

- 1) De l'envoi du bilan de l'activité de la saison écoulée à la Ligue selon le modèle en annexe pour permettre le renouvellement de l'agrément NFS par la Ligue, signé conjointement du Président du club et de l'éducateur NFS.

Le renouvellement est également conditionné par :

- 2) Le respect de la Charte Qualité élaborée par la FFN.



Note : Veuillez renseigner l'ensemble des cases vides de ce formulaire pour permettre à la Ligue Régionale de traiter votre demande

Nom du club		N° ID :
Adresse	Code postale	
Tel	Mail	
Représenté par	en qualité de	

D'une part,

Et

La Ligue Régionale de la Fédération Française de Natation,

Dénommée		
Adresse	Code postale	
Représentée par	en qualité de	

D'autre part,

Le présent engagement prend effet à la signature de la Ligue Régionale de Natation représentant la Fédération Française de Natation.

Le présent engagement délivre l'agrément Nagez Forme Santé à la structure locale mentionnée ci-dessus.

L'agrément Nagez Forme Santé est délivré pour l'année sportive en cours, il est renouvelé chaque année par tacite reconduction sous réserves :

- 1) De l'encadrement par un éducateur titulaire du Brevet "Educateur Nagez Forme Santé" licencié FFN ;
- 2) De l'envoi du bilan de l'activité de la saison écoulée ;
- 3) Du respect de la Charte Qualité élaborée par la FFN.

Le non respect de ces conditions entraîne le retrait de l'agrément Nagez Forme Santé.

Fait en deux exemplaires à :
le :

Pour la Ligue Régionale de Natation
de la Fédération Française de Natation
(Nom, qualité, cachet, signature)

Pour le club
Le Président et l'Educateur NFS
(Noms, qualité, cachet, signatures)



Parc tertiaire de Mirande, Bâtiment B, 14b rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon
03.80.52.46.33 – ligue@natationbfc.fr

Bilan d'activité de la saison :

Club :

Plannings hebdomadaires des séances proposées au cours de la dernière saison :

	Horaires proposés :	Durée de la séance :
Lundi :		
Mardi :		
Mercredi :		
Jeudi :		
Vendredi :		
Samedi :		

Nombre des pratiquants accueillis au cours de la dernière saison :

Points positifs à signaler :

Points négatifs à signaler :

Demandez-vous la reconduction de cet agrément : ?
Qui sera l'éducateur Nagez Forme Santé de cette prochaine saison :

Responsable du club

Nom, prénom :

En qualité de :

Date :

Signature

Educateur NFS

Nom, prénom :

Date :

Signature

SIRET : 34878680700050 - APE : 9312Z